

# Commission de Suivi de Site

----

## Maxam Atlantique communes de Thénézay et La Ferrière en Parthenay

### Bilan 2016 de l'inspection des installations classées

### Réunion du 13 septembre 2017



# ***Visite d'inspection du 20 mai 2016***

**Bilan de l'inspection : 2 écarts et 4 remarques**

## **Ordre du jour :**

- examen des suites données aux inspections de 2015,
- visite du site,
- Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- examen des mesures de maîtrise des risques (MMR) décrites dans l'étude de dangers,
- points divers (suivi des ESP du site, antériorité).



# Visite d'inspection du 20 mai 2016

Remarques relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant Du 7 février 2017 et commentaires 2017
<b>Ecart 1 :</b> déclarer sans délai la production des déchets dangereux de 2015 > 2 t dans l'application GERP	La déclaration de la production des déchets dangereux sur l'application GERP a été réalisée le 25 mai 2016. Ecart levé
<b>Remarque 2 :</b> l'identification des risques liés aux accidents majeurs n'est pas reportée de nature satisfaisante dans le SGS de la société.	L'identification des risques liés aux accidents majeurs a été complétée (renvoi vers l'étude de dangers et l'étude de sécurité du travail). Remarque levée
<b>Remarque 3 :</b> l'application de la procédure relative à la surveillance de la performance comporte des situations où les actions décidées dépassent les délais prévus.	Pour le cas examiné, le délai de traitement et de réparation a été respecté sans permettre de solder complètement l'anomalie constatée. Une nouvelle organisation liée aux achats doit permettre de raccourcir les délais liés aux investissements. Remarque levée.
<b>Remarque 4 :</b> la revue de direction de l'année écoulée ne semble pas avoir examiné l'ensemble des points prévus, la PPAM 2016 n'est ni datée ni signée.	L'examen de la revue de direction est désormais en conformité avec les obligations de l'AM du 26 mai 2014. La PPAM datée et signée est affichée dans les locaux du site. Remarque levée
<b>Remarque 5 :</b> l'inventaire des stocks ne permet pas d'intégrer des colis reçus mais non référencés, contraignant à réaliser des rajouts manuels sur les historiques journaliers	Les références des nouveaux produits sont inscrits uniquement par le siège de la société. Dans l'attente, la procédure locale de suivi des stocks permet d'enregistrer uniquement manuellement ces produits. Remarque levée.
<b>Ecart 6 :</b> la liste des équipements sous pression du site n'est pas disponible.	Le tableau de suivi des ESP a été renseigné. Ecart levé

***Merci de votre  
attention***

***Questions ?***

